

QUEL MÉPRIS !!!

La poste méprise encore une fois de plus ses salariés en donnant une primette d'interressement. Cette primette représente 43€/mois alors que chaque salarié rapporte à la poste plus de 7000€.

MONTANT DE L'INTÉRESSEMENT 2023 VERSÉ EN 2024 180 159 BÉNÉFICIAIRES

- Montant brut pour un agent temps plein	580,80 €
- Montant net après CSG et CRDS	524,47 €

Devrions nous remercier les organisations signataires pour:

- Une année 2021 à zéro Euros malgré des bénéfices.
- La baisse de la prime d'une année à l'autre.
- L'augmentation du prix de la mutuelle
- Un calcul de l'intéressement qui prend en compte une mauvaise gestion (investissement en Russie, sanction de la justice en Italie, des erreurs avec Ma French Bank, Stuart...).



La CGT signe les accords lorsqu'ils apportent de réelles avancées pour les salariés.

Il n'est pas concevable de se contenter de miettes alors que le salaire ne suit pas l'évolution de l'inflation !

Avec la CGT, tous ensemble pour :

- La revalorisation de toutes les grilles de salaire avec un minimum de 2000 euros bruts par mois.
- Le versement d'une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » pour tous de 800 €uros minimum.
- Le 13ème mois.
- L'indexation des salaires sur les prix.
- Le gel de la cotisation mutuelle et maintien à minima des garanties.
- La prise en charge intégrale par l'employeur des frais de transport.



CGT FAPT RHÔNE

79 rue Pierre DELORE 69371 LYON CEDEX 08

Tél. : 07 84 78 82 28

Site : www.cgtfapt69.org

